

La Charte du vététiste

L'image du VTT et des vététistes auprès du grand public n'est pas toujours celle que nous souhaiterions, mais elle dépend en grande partie du biker et de son comportement.

C'est pourquoi nous avons élaboré cette charte, destinée à tout vététiste évoluant en milieu naturel.



Ces principes et conseils n'ont pas été pensés pour dicter ou contrôler la communauté vététiste et les cyclistes en général, et nous sommes conscients que dans la réalité, la mise en oeuvre de certaines règles selon le type de pratique adopté n'est pas forcément évidente. Pourtant, **c'est à force de volonté, d'information, d'éducation et de sensibilisation** que **l'intégration** de notre activité, sera **facilitée** et que sa **perception** auprès des usagers et des gestionnaires en sortira grandie.

Les points énoncés ci-dessous se veulent **fédérateurs**. Ils sont autant de jalons pour faire en sorte que la pratique du VTT se fasse de façon **responsable par TOUS**. Chaque pratiquant sera ainsi **informé** et **sensibilisé** à l'impact qu'il peut causer lors de sa pratique et de son passage sur un sentier.

Merci de prendre le temps de **consulter cette charte**, de **la faire connaître** autour de vous, et bien sûr de **l'appliquer** !

Respect des sentiers et des infrastructures

- En randonnée comme en compétition, restons sur le sentier. Soyons attentif à la trace et à ses abords : roulons de manière à ne pas détériorer l'intégrité du sentier.
- Le VTT est une activité technique. Ne cassons pas les virages en descente, respectons les limites des sentiers sans faire de coupes, et évitons les dérapages, cela accélère de façon irréversible l'érosion



- Après une période de pluie, évitons de parcourir les secteurs boueux : rouler sur un sentier boueux provoque une érosion accrue de celui-ci, et au fil du temps, un élargissement inutile et dommageable.
- Ne réalisons pas de travaux non autorisés sur un sentier ou dans le terrain : assurons-nous d'avoir l'autorisation des propriétaires ou des gestionnaires avant toute action. L'aménagement non autorisé ou illégal des sentiers peut entraîner des dommages à l'environnement, des responsabilités en cas de blessures, ou la possible fermeture du sentier.

Respect des autres usagers

- Adeptes du VTT, nous partageons les sentiers avec les randonneurs pédestres et les cavaliers entre autre. N'oublions pas que les vététistes n'ont jamais la priorité, excepté sur les itinéraires leur étant spécifiquement dédiés. Ils doivent céder le passage aux randonneurs et aux cavaliers.
- Ralentissons lorsque nous approchons d'autres usagers du sentier et annonçons-leur poliment notre présence. Soyons prêts à toute éventualité et à nous arrêter s'il le faut. L'usage d'une sonnette permet une approche "douce" en avertissant de notre présence.
- Roulons à une vitesse adaptée lorsque la visibilité est réduite, ou bien lorsque les sentiers sont fréquentés afin de ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs du sentier ainsi que la nôtre. Nous conduisons toujours de manière à pouvoir nous arrêter à temps. Soyons courtois.



- Renseignons-nous sur les périodes de chasse. En période de chasse, évitons si possible les zones sensibles.
- Prenons les précautions nécessaires lorsque nous traversons un pré, ou un pâturage, vis-à-vis du bétail. Ne pas approcher de trop près les ovins ou les bovins, surtout s'il s'agit de vaches allaitantes ou de troupeaux avec des chiens de protection .
Ne jamais toucher les veaux et autres animaux et refermons toujours et de manière correcte les passages de clôture.

Respect de la nature

- Emportons avec nous tous nos déchets, ne jetons pas de détritrus en pleine nature (emballages de barres de céréales, chambres à air, sacs plastiques...). Gardons-les dans nos sacs jusqu'à la prochaine poubelle. N'ayons pas peur de ramasser les détritrus oubliés par d'autres usagers.
- Ne dérangeons pas la faune. N'effrayons pas les animaux et respectons leur habitat.
- Préservons la flore de nos forêts et montagnes. N'arrachons pas de fleurs et ne cassons pas de branches.



- Respectons les activités forestières et agricoles, qui participent à la vie et à l'entretien des espaces naturels traversés.
- Respectons la signalisation aux entrées de parcs, et les règles dans les réserves et zones de tranquillité. Certaines espèces sont très sensibles au dérangement et d'autres sont en voie de disparition. L'interdiction ou la limitation d'accès de certaines zones est parfois le moyen de les sauver.

Sécurité

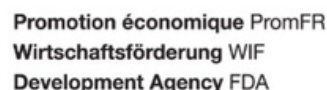
- Renseignons-nous avant le départ des conditions météorologiques et prenons connaissance à l'avance des difficultés de l'itinéraire, de la distance du trajet et autres facteurs, afin d'éviter de se retrouver dans une situation périlleuse.
- Roulons toujours avec un VTT en bon état et adapté à notre pratique et aux conditions et maîtrisons notre vitesse en toutes circonstances.



- Soyons équipés comme il se doit pour la pratique du VTT, avec des habits adaptés aux conditions, un casque, des gants et autres types de protections appropriés selon les pratiques.
- Emportons aussi avec nous une trousse de réparation, du matériel de premier secours et un smartphone, gps ou une carte détaillée du parcours si celui-ci n'est pas connu.
- Informons d'autres personnes de notre itinéraire et emportons toujours avec nous un téléphone portable avec une batterie suffisamment rechargée.
- Respectons en tout temps le code de la route et la signalisation rencontrée en chemin.

Roulez avec respect, partagez les sentiers et profitez pleinement de chaque sortie à VTT

05



fribourg-bike-friendly.ch